

2011_B146

OBJET : Agriculture et forêt - Agriculture - Versement des soldes de subvention 2009 pour les associations syndicales d'arrosants du Val de Durance

Le 1^{er} avril 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyricard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 mars 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARCON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

Excusé(s) avec pouvoir :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguielles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse, DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD DESNUELLE Marie-Pierre, LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard, LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane, PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(s) :

CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet, LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 1^{ER} AVRIL 2011

Rapporteur : Monsieur Christian BURLE

Objet : Développement Economique - Agriculture - Versement des soldes de subvention 2009 pour les Associations Syndicales d'Arrosants du Val de Durance.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix apporte son soutien aux Associations syndicales d'Arrosants du Val de Durance pour l'entretien des réseaux d'irrigation qui permettent le maintien de paysages attractifs ainsi que celui des zones humides et qui favorisent le maintien du niveau de la nappe phréatique et donc facilitent l'alimentation en eau potable de la zone et enfin qui jouent un rôle dans la gestion du pluvial dans ces communes. Il s'agit de verser le solde des subventions versées en 2009 au vu des justificatifs fournis, soit 11 100 €.

Par délibération du 17 juillet 2009, N°2009 B292, le Bureau de la Communauté a décidé d'attribuer une aide aux Associations Syndicales Autorisées d'Arrosants (ASA)¹ du Val de Durance. Cette aide participe à l'entretien du réseau d'irrigation dont elles ont la gestion. Il s'agit plus particulièrement de l'ASA d'irrigation et d'assèchement de Peyrolles, l'ASA des arrosants du Canal de Peyrolles, l'ASA des arrosants de Craponne à La Roque d'Anthéron et l'ASA du canal du Moulin à La Roque d'Anthéron.

¹ Les ASA sont des établissements publics à caractère administratif.

Ces ASA assurent l'irrigation de la vallée de la Durance par un réseau dense de canaux à ciel ouvert de près de 200 Kms de linéaire.

Elles jouent un rôle prépondérant dans la préservation des paysages et du patrimoine hydraulique. L'irrigation gravitaire, qui est une pratique caractéristique de ce secteur de notre territoire, participe de manière importante à la réalimentation de la nappe phréatique et rend ainsi possible l'utilisation de l'eau souterraine à des fins d'eau potable ou industrielle. Le lac de baignade d'été du Plantain est, d'ailleurs, en partie alimenté grâce à ce réseau.

Enfin, les réseaux hydrauliques contribuent au maintien des zones humides du Val de Durance, reconnues dans le cadre de Natura 2000. Les eaux rejetées au niveau des exutoires des réseaux non absorbées par la végétation viennent, en fin de parcours, recharger le débit d'été de la Durance et soutenir sa faune aquatique. Les canaux facilitent également l'écoulement des eaux pluviales même si le transport d'eaux pluviales ne fait pas partie des objets statutaires de l'ASA qui assure ce service à la collectivité.

Conformément aux conventions spécifiques signées avec chacune de ces structures, 70% des aides ont été attribuées à la signature des conventions.

Lors de leur demande de subvention 2010, les ASA nous ont fourni les éléments justificatifs des travaux réalisés.

Il vous est donc proposé de verser le solde des subventions votées sur la base de la répartition présentée dans le tableau suivant :

Maître d'ouvrage	Nature des travaux	Subvention votée (€)	Solde Subvention CPA	
				%
ASA d'irrigation et d'assèchement de Peyrolles	Frais d'entretien	2896,00	868,80	30
ASA des arrosants du canal de Peyrolles	Frais d'entretien	27 723,00	8 316,90	30
ASA des arrosants de Craponne	Frais d'entretien	4 605,00	1 381,50	30
ASA du canal du Moulin	Frais d'entretien	1 776,00	532,80	30
TOTAL		37 000,00	11 100,00	

VU l'exposé des motifs,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'art. L1611-4,
VU l'ordonnance n°2004-632 du 1 juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires, article 31 portant sur le financement des ASA,
VU la décision du Conseil Communautaire N°2004-A326 du 17 décembre 2004, adoptant la Charte Agricole du Pays d'Aix ;
VU la délibération N° 2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 Juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau,
VU la délibération n°2009B292 du Bureau Communautaire du 17 juillet 2009 portant attribution des subventions aux ASA,
VU les conventions signées avec les différentes ASA ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'un total de 11 100,00 € de solde de subventions (onze mille cent euros) aux Associations Syndicales des Arrosants citées ci avant ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à ce dossier et notamment les conventions liées à ce dossier,
- **DIRE** que ces dépenses seront imputées à la section fonctionnement sur la ligne budgétaire 3D-92-65738 qui présente les disponibilités nécessaires ;

OBJET : Agriculture et forêt - Agriculture - Versement des soldes de subvention 2009 pour les associations syndicales d'arrosants du Val de Durance

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

